ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANS DE LA COMMUNE DE PARIS.



ARRÊTÉ

Portant Établiſſement d'un Comité de Recherches.

Extrait du Procès-Verbal de l'Aſſemblée générale des Repréſentans de la Commune de Paris.

Du Jeudi 22 Octobre, 1789.

L'Aſſemblée-Générale des Repréſentans de la Commune, vivement affligée de voir que, malgré ſes invitations à tous les habitans de la Capitale, pour les engager à ne plus troubler la tranquillité publique par des inſurrections auſſi préjudiciables au repos des bons Citoyens qu'au bonheur de la Ville entière, de

nouveaux actes de violence & des meurtres même ſe commettent encore pendant le ſéjour du Roi dans ſa bonne Ville de Paris, & pendant la tenue des Séances de l'Aſſemblée Nationale ; conſidérant qu'il eſt de ſon devoir de chercher à découvrir les manœuvres odieuſes que des gens mal-intentionnés employent pour dénaturer le caractère doux & humain du Peuple François, & pour l'exciter à des troubles qui ne tendent qu'à tourner contre ſes propres intérêts, a unanimement arrêté qu'il ſeroit établi un Comité de Recherches, composé de Membres pris dans ſon ſein, qui ſe borneroient, & ſans avoir aucun autre pouvoir adminiſtratif, à recevoir les dénonciations & dépoſitions ſur les trames, complots & conſpirations qui pourroient être découvertes, s'aſſûreroient, en cas de beſoin, des Perſonnes dénoncées, les interrogeroient, & raſſembleroient les Piéces & Preuves qu'ils pourroient acquérir, pour former un corps d'inſtruction; en conſéquence elle a nommé, par la voie du Scrutin, des Commiſſaires qu'elle a ſpécialement chargés



de remplir les fonctions ci-dessus énoncées.

Ordonne que le présent Arrêté sera lu, affiché & publié à son de trompe.

Signé, *Bailly*, Maire; *Blondel*, *Delavigne* & *Marchais*, Présidens; *Bertolio* & *Vigée*, Secrétaires.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'*aîné*, & LOTTIN *de S.-Germain*, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la Ville, rue S.-André-des-Arcs (N° 27).

870